

L'ajournement

3,525 millions en 1979. De ce montant, le gouvernement fédéral a touché les sommes suivantes au cours de ces trois années: 825 millions en 1977, 735 millions en 1978 et 766 millions en 1979. Les provinces ont perçu les montants suivants: en 1977, 2,985 millions; en 1978, 3,357 millions et en 1979, 4,076 millions. Je pense qu'il est grand temps que nous mettions un frein à cela. Les profits de l'Imperial Oil ont augmenté de 27.6 p. 100 pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1980, par rapport à l'année précédente. Cette hausse ne comprenait pas une hausse monétaire des profits en espèces s'élevant à quelque 81 millions de dollars.

● (2215)

Il est intéressant de voir que les multinationales étrangères commencent à réagir. On ne doute plus de la canadienisation. La société Gulf Canada a présenté un rapport dans lequel elle proposait trois différents programmes de canadienisation. La société Shell Canada négocie avec trois sociétés canadiennes d'importance moyenne en vue de former un nouveau consortium. De même, la société Mobil est en train de négocier avec deux sociétés canadiennes en vue de conclure le même marché que la société Shell.

C'est le conseil d'administration et la direction de Petro-Canada qui ont pris la décision de prendre possession de la société Petrofina. La direction de Petro-Canada a négocié sur une base commerciale et le gouvernement a approuvé la prise en charge. Je félicite sincèrement le gouvernement de ses initiatives. J'espère recevoir ma carte de crédit de Petro-Canada au plus tôt afin de pouvoir contribuer un tout petit peu à ce que les profits réalisés dans l'exploitation des immenses ressources naturelles du Canada restent au Canada.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député a si bien traité de la politique gouvernementale de canadienisation du secteur pétrolier qu'il me reste bien peu de choses à ajouter.

J'aimerais cependant profiter de l'occasion pour attirer l'attention sur les objectifs de canadienisation qui figurent dans la politique énergétique nationale, objectifs qui ont été fixés compte tenu de ce que la propriété étrangère du capital de notre industrie pétrolière est bien plus élevée ici que dans les autres pays industrialisés.

Le Programme énergétique national tend vers une industrie beaucoup plus largement canadienne. Elle fait espérer que cette canadienisation nous donnera un secteur énergétique encore plus dynamique, plus attentif aux grands objectifs nationaux du Canada. Plus précisément, le programme envisage la canadienisation à 50 p. 100 de la production du gaz et du pétrole à l'horizon de 1990, le contrôle canadien d'un nombre important de grosses sociétés pétrolières, et un accroissement rapide de la part du secteur pétrolier appartenant à l'État.

Comme l'a laissé entendre le député de Vaudreuil (M. Herbert), la popularité du programme de canadienisation est incontestable. Les preuves sont là: on les trouve dans les sondages d'opinion aussi bien que dans l'affluence aux stations Petro-Canada de l'ouest du Canada. Je voudrais aussi signaler,

comme le député vient de le faire, qu'avec Petrofina, Petro-Canada vient d'acquérir une société dont l'actif cadre particulièrement bien avec son activité actuelle et, qui va l'aider à devenir une société pétrolière d'État vraiment nationale et viable.

LES PÊCHES—LA RÉGLEMENTATION DE LA PÊCHE AU HARENG SUR LA CÔTE OUEST

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, lundi dernier, j'ai posé une question au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet de la politique de pêche du frai de hareng qu'il compte mettre en vigueur cette année sur la côte ouest.

Jusqu'ici, j'ai toujours eu beaucoup de respect pour les réponses que nous a fournies le ministre chaque fois qu'on l'a interrogé à propos de la politique de la pêche du Canada. Jusqu'à lundi dernier, j'avais toujours considéré qu'il était le seul ministre du cabinet qui s'efforçait d'être aussi franc, ouvert et direct que possible.

● (2220)

Cela m'a étonné et inquiété de voir qu'il a contourné mes questions sans jamais y répondre directement. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que je ne pense pas qu'il connaissait la réponse à ces questions. Je ne crois pas qu'il essayait de dissimuler la vérité. Il ne la connaissait tout simplement pas.

Quand j'ai été élu en 1974, trois députés libéraux avaient été élus en Colombie-Britannique pour représenter certaines localités de pêche. Maintenant, il n'y en a plus un seul. Il semble donc que les pêcheurs essaient de faire comprendre au gouvernement libéral qu'ils sont mécontents de sa politique de pêche. Le gouvernement ne l'a pas encore compris.

Le ministre ne se rend pas plus souvent en Colombie-Britannique maintenant qu'à l'époque où il y avait des députés libéraux pour représenter les localités de pêche de la côte ouest. S'il s'intéressait vraiment à l'ensemble du secteur qui relève de lui, non seulement sur la côte est, mais aussi sur la côte du Pacifique, il se rendrait en Colombie-Britannique plusieurs fois chaque année pour écouter ce que les pêcheurs voudraient tant lui dire.

J'avais plusieurs questions simples à poser au ministre. Tout d'abord, les détenteurs de permis de pêche au hareng pourront-ils automatiquement pêcher les femelles à la saison du frai? Deuxièmement, au cas où l'on fasse une exception pour ceux qui détiennent ce permis, y aura-t-il d'autres catégories comme les autochtones et d'autres groupes qui seront assujettis au système de tirage au sort? Troisièmement, pourquoi le ministre a-t-il mis au rancart le programme que le ministère avait mis sur pied pour la saison de 1980? Comme il y a eu une grève au cours de cette année et que le programme n'avait jamais servi, pourquoi l'a-t-il mis de côté pour l'année 1981 et imposé par surprise aux pêcheurs une politique tout à fait nouvelle et qui n'a pas encore fait ses preuves? Les pêcheurs ont déjà investi pour se préparer à acheter leur matériel en vue de la politique annoncée en 1980. Après cet investissement, le gouvernement a mis ce programme au rancart pour en formuler un presque entièrement nouveau pour l'année 1981. Quatrièmement, est-il prévu d'étendre ce genre de mesures à d'autres espèces comme le saumon? C'est la seule question à laquelle le ministre a essayé de répondre. Tout ce qu'il a pu dire, c'est qu'il n'avait entendu parler d'aucun projet semblable et qu'il se renseignerait.